

## Règlement et Informations

La bibliothèque de la Maison franco-japonaise (MFJ) offre au grand public la consultation libre et gratuite de tous ses documents.

### **C**onsultation des documents sur place.

L'usager s'engage à utiliser les postes informatiques sans porter atteinte à l'intégrité du matériel ou des logiciels, et à n'utiliser que les programmes proposés par l'interface publique. Il s'engage à ne pas utiliser ces programmes pour des activités illicites ou portant atteinte à des personnes ou des biens. Les postes informatiques mis à la disposition du public sont en priorité destinés à la recherche documentaire (catalogue, cédéroms, sites Web). Pour des questions liées à la protection du réseau informatique, l'utilisation de la messagerie n'est pas autorisée.

### **P**rêt des documents.

Seules les personnes inscrites à la bibliothèque peuvent bénéficier du service de prêt. Les membres de la Fondation de la MFJ bénéficient automatiquement de l'ensemble des services. Pour les autres usagers, le droit de prêt s'élève à 2000 Yen pour l'année en cours et à 3500 Yen pour une inscription simultanée à la médiathèque de l'Institut français de Tokyo / Yokohama.

L'inscription à la bibliothèque de la MFJ est soumise à la présentation d'une carte d'identité inscrivant les coordonnées actuelles : permis de conduire, passeport en cours de validité ou carte d'étudiant. Les usagers de nationalité française sont priés de présenter leur carte de résident, leur carte consulaire ou leur carte professionnelle. S'ils ne sont pas résidents permanents au Japon, ils devront fournir une attestation de domicile en France. Par convention avec l'Institut français de Tokyo / Yokohama, les lecteurs inscrits à la médiathèque de l'Institut français de Tokyo / Yokohama peuvent emprunter des documents selon les modalités en vigueur à la MFJ.

De même que les usuels et les derniers numéros de revues, les ouvrages rares et précieux peuvent être exclus du prêt. Les documents publiés au dix-neuvième siècle doivent être consultés sur place.

Le nombre de prêts autorisés pour chaque lecteur est de :

Nombre de document	Durée de prêt	Prolongation de date de retour
5 livres	28 jours	Renouvelable 2 fois (sauf si réservation en cours)
5 revues	7 jours (pour les revues de moins de 2 ans)	Non-renouvelable
	28 jours (pour les revues de plus de 2 ans)	Renouvelable 2 fois (sauf si réservation en cours)

Si le document a fait l'objet d'une réservation par un autre lecteur, le prêt ne peut être reconduit. Toutefois, si d'autres utilisateurs demandent à consulter le document pendant la période prolongée, nous vous contacterons et vous demanderons de nous renvoyer le document dès que possible. Les documents perdus ou endommagés doivent être remboursés par les usagers à leur valeur de remplacement.

### **S**ervice du prêt entre bibliothèques

Ce service permet l'emprunt de livres issus de bibliothèques à la fois japonaises mais aussi internationales. Les personnes pouvant bénéficier de ce service sont les membres de la fondation de MFJ et de la bibliothèque de MFJ, de même que les membres de l'Institut français de Tokyo et de Yokohama. Les membres de l'Institut français de Tokyo et de Yokohama doivent présenter une copie de leur carte d'étudiant ou de leur passeport afin d'utiliser ce service.

Il n'est possible de demander que trois documents maximum. Ce service est soumis au remboursement des frais d'expédition.

Les documents communiqués dans le cadre du prêt entre bibliothèques sont uniquement consultables sur place. La bibliothèque de la MFJ n'assure la fourniture de documents qu'aux bibliothèques scientifiques et aux bibliothèques des Instituts français du Japon. Les frais d'expédition doivent être pris en charge par les institutions demandeuses. Les documents sont uniquement consultables sur place et doivent être retournés à la BMFJ dans un délai de trois semaines après leur arrivée.

## **S**ervices de la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi de 13 h à 18 h. Elle est fermée le dimanche, le lundi, les jours fériés, le 14 juillet, le Noël, la fin et le début d'année, etc.

La bibliothèque met également à la disposition de ses usagers : la photocopie en libre service (**30 Yen** par page)

Rappel : Une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis du personnel et des autres lecteurs est exigée. En cas de non-respect des principes d'usage, la MFJ est habilitée à exclure des services tout lecteur en infraction.

---

### **Bibliothèque de la Maison franco-japonaise**

3-9-25, Ebisu, Shibuya-ku Tokyo 150-0013

Tél : 03-5421-7643

Fax : 03-5421-7653

Courriel : [biblio@mfj.gr.jp](mailto:biblio@mfj.gr.jp)

<https://www.mfj.gr.jp/bibliotheque/presentation/>